

# Charte de Bienveillance

de la Fondation Saint Sauveur



## *Le respect des valeurs*

Accueillir et accompagner en toute bienveillance



## *L'écoute*

Adopter une attitude professionnelle d'écoute et de discernement tout au long du parcours de la personne accompagnée



## *L'information*

Donner à la personne accompagnée et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale à propos de son projet au sein de l'établissement



## *La participation*

Garantir à la personne accompagnée d'être coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décisions dans la limite des prestations.



## *La dignité*

Respecter l'intimité de la personne accompagnée, son intégrité physique et psychique



## *La confidentialité*

Exercer un devoir de réserve et de retenue concernant les informations relatives à la personne accompagnée



## *Le soin*

Prendre en compte toutes les formes de souffrance : physique et/ou morale  
Garantir une prise en charge conforme aux bonnes pratiques et recommandations



## *La qualité*

Rechercher l'amélioration des prestations d'accompagnement : accueil, hébergement, hygiène, transport, animation, etc